

# La qualité de l'air intérieur (QAI)

## SOLUTION EN SIMPLE ET DOUBLE FLUX

Pour un air plus sain :

→ Filtrer l'air entrant

→ Détecter l'humidité

→ Détecter les polluants

→ Assainir l'air intérieur



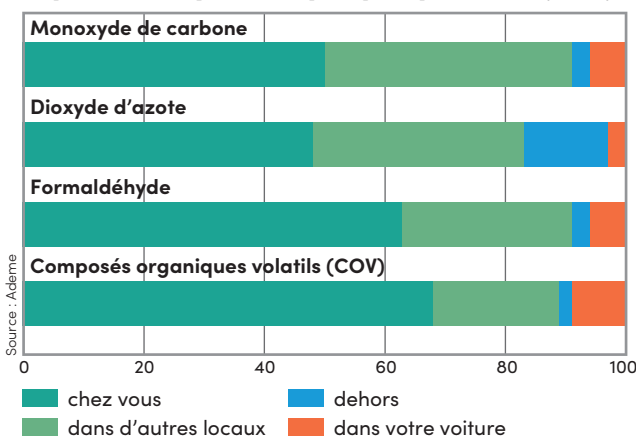
## BIEN COMPRENDRE LES PROBLÈMES DE QAI (QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR) :

- ✓ Air intérieur 9 fois plus pollué que l'air extérieur
- ✓ 80 % de notre temps passé à l'intérieur
- ✓ 25 000 nouveaux cas de pathologies/an (asthmes, rhinites...) liés à la mauvaise qualité de l'air intérieur.
- ✓ Humidité, fumées, vapeurs de cuisson, produits d'entretien, poils d'animaux, combustion (cheminées, poêles à bois), vernis, acariens, poussières, particules fines, radon, bactéries, activités humaines... sont responsables d'une mauvaise Qualité de l'Air Intérieur.

**« C'est dans des locaux, et plus particulièrement à la maison, que l'on est le plus exposé »**



### Exposition moyenne à quelques polluants (en %) :



# La qualité de l'air intérieur (QAI)



## LES BÉNÉFICES D'UNE VENTILATION QAI (QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR) :

- ✔ Respirez plus facilement, grâce à la filtration des pollutions extérieures : particules fines, bactéries, pollens...
- ✔ Restez en bonne santé, grâce à la détection et l'extraction des polluants intérieurs : humidité (H<sub>2</sub>O), gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), Composés Organiques Volatils (COV)
- ✔ Plus de confort avec moins de sensation de froid due à l'humidité
- ✔ Un air intérieur plus sain, permet de rester en bonne santé et améliore vos capacités cognitives

## LA RÉGLEMENTATION

Il est nécessaire de renouveler l'air dans une maison bien isolée. Le système de ventilation mécanique doit être soigneusement étudié et dimensionné.

### Arrêtés du 24 mars 1982

L'aération des logements n'est pas seulement une question de confort : la législation prévoit au travers des arrêtés du 24 mars 1982 et du 28 octobre 1983, la mise en place d'un dispositif permettant une aération générale et permanente lorsque la température extérieure oblige à maintenir les fenêtres fermées (évitte les pertes de chaleur). Cette réglementation fixe le débit d'air minimum à extraire d'une habitation (tableau ci-dessous).

Nombre de pièces principales du logement	Débits à atteindre en GV (grande vitesse) en m <sup>3</sup> /h				
	Cuisine	Salle de bains ou de douches commune ou non avec un WC	Autre salle d'eau	WC Unique	WC Multiple
1	75	15	15	15	15
2	90	15	15	15	15
3	105	30	15	15	15
4	120	30	15	30	15
5 et 7	135	30	15	30	15

Nombre de pièces principales	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal m <sup>3</sup> /h	35	60	75	90	105	120	135
Débit minimal en cuisine m <sup>3</sup> /h	20	30	45	45	45	45	45